

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2018

Membres en exercice : 19
Membres présents : 15
Votants : 17
Date de convocation : 18 janvier 2018

Le vingt-cinq janvier deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la salle du Conseil Henri Gaborit sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU (Maire), Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Isabelle COUTEAU, Pascal BOUTON, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Philippe CHÉNEAU, Laurence BLANCHARD, Stéphane ENTEME, Marie-Thérèse LAINE, Pascal LAURENT, Sophie RICHARD, Blandine PERTHUY, Michel DELHOMMEAU, Guy BLANCHARD.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Françoise MÉNARD (pouvoir à Marie-Thérèse LAINE), Gwladys BRANGER, pouvoir à Marie-Jeanne CAILLÉ),

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Pierre DZIOBA, Rodolphe BORRÉ

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Céline GRUAU

01

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

Point 9 – Les rythmes scolaires : 56.50% des parents votants sont favorables à la semaine des 4 jours et demi pour 2018/2019.

Suite à cette modification, le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité

02

Délégation au centre de gestion 44 pour la convention de prévoyance

Mr le Maire explique qu'en 2012, le centre de gestion a contracté avec la société COLLECTEAM pour proposer une assurance pour le risque prévoyance complémentaire aux salariés des collectivités et une convention avait été signée (2013 à 2018), dont Monnières était adhérente.

Une nouvelle consultation va être organisée pour la période 2019-2024

Le conseil doit délibérer en vue de donner mandat au centre de gestion pour organiser cette consultation pour un contrat groupe de prévoyance. La commune de Monnières conservera la faculté d'adhérer ou non au contrat proposé.

A ce jour, 10 agents sur la Commune cotisent à cette prévoyance, les agents qui le souhaitent cotisent au régime de base et la participation de la commune est de 1143,48 €, correspondant à une rétribution de 11,50 € par agent par mois au prorata de la durée du temps de travail.

Le régime de base couvre la maladie ordinaire au-delà des 3 mois d'arrêt, la longue maladie et longue durée, deux options supplémentaires peuvent être prises : une rente éducation pour les enfants à charge, une rente pour invalidité.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'accorder cette consultation au centre de gestion

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide de donner mandat au centre de gestion pour organiser la consultation d'assurance pour le risque prévoyance complémentaire pour 2019-2024.

03

Contrat épargne temps

Mr le Maire informe que le conseil doit délibérer sur la mise en place du CET (compte épargne temps) pour les agents.

Le CET permet aux agents d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises ou des sommes qu'il y a affectées. Le CET est alimenté par des jours de congés.

Bénéficiaires : titulaire et non titulaire, l'agent doit avoir accompli au moins une année de service.

L'ouverture d'un compte est de droit lorsque l'agent en fait la demande.

Le CET peut être alimenté par des ARTT, des congés annuels (l'agent doit prendre au moins 20 jours de congés par an), des jours de repos compensateurs.

L'unité d'alimentation est une journée entière

La collectivité peut délibérer en vue de la monétisation du CET ou pas :

Si la collectivité ne délibère pas en vue de la monétisation du CET : Utilisation des droits : jusqu'à 60 jours épargnés (utilisation des jours uniquement sous forme de congés)

Si la collectivité délibère en vue de la monétisation du CET :

- Fonctionnaires CNRACL : Jusqu'à 20 jours épargnés : utilisation des jours uniquement en congés
Au-delà des 20 premiers jours : l'agent doit choisir selon une ou plusieurs options :
-maintien sur le CET (60jours maxi)
-indemnisation
-RAFP (Régime de retraite additionnelle de la fonction publique), si l'agent ne fait pas connaître son choix.

- Pour les agents non titulaires et fonctionnaires IRCANTEC :
Au-delà des 20 premiers jours : l'agent doit choisir selon une ou plusieurs options :
-maintien sur le CET (60jours maxi)
-indemnisation
Si l'agent ne fait pas connaître son choix, indemnisation

Le non titulaire doit solder ces CET avant chaque changement d'employeur
Le CET des fonctionnaires doit être soldé à la date de radiation

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à la majorité, (abstentions Isabelle COUTEAU, Sophie RICHARD et Philippe CHENEAU) l'ouverture d'un compte épargne temps (CET), non monétisé, pour les titulaires et non titulaires. Les agents pourront y déposer leurs congés annuels, jours RTT et jours de repos compensateurs jusqu'à 60 jours maximum

04	Achat véhicule électrique type camion benne
-----------	--

Pascal LAURENT rappelle que la camion benne du service technique est actuellement en panne et que son coût des réparations est évalué entre 7 500€ et 10 000€. Ce véhicule Diesel est énergivore et fait peu de kilomètres, sa réparation n'est actuellement pas justifiée.

Il propose au conseil municipal d'acheter un véhicule électrique, type camion benne. Il présente un véhicule « Goupil G5 base roulante-batterie Plomb 200Ah-N » pour 28 800 € TTC.

Cet achat bénéficierait d'un bonus écologique de 6 000€ et d'une prime pour la reprise d'un véhicule diesel de 2 500€.

Il précise qu'en cas de besoin d'un véhicule plus important, il y a la possibilité de la location.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte l'achat du véhicule électrique « Goupil G5 base roulante-batterie Plomb 200Ah-N » pour un coût de 20 300€

05	Groupement de commande espace numérique de travail dans les écoles
-----------	---

Marie-Jeanne CAILLÉ explique que l'Académie de Nantes a déployé un espace numérique de travail dans les écoles depuis 2013.

Le rectorat va passer deux marchés en prévision de la fin des marchés en vigueur en juillet 2018.

De nouvelles collectivités peuvent s'engager dans ce nouveau groupement de commandes. La durée d'engagement sera de 48 mois dont un engagement ferme sur les 24 premiers mois, soit du 18 juillet 2018 au 18 juillet 2022. Le coût actuel est d'un 1,50 € HT/élève/an

Ce dispositif mis en place pour le cycle 3 (CM1/Cm2/6ème) vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative, un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à internet. Chaque membre alimente la base de données (élèves, parents et enseignants) et partage les informations.

Le Conseil Municipal, après délibération (0 vote Pour, Abstention de Laurence BLANCHARD, 16 votes contre), refuse de s'engager dans le groupement de commande pour le déploiement de l'espace numérique de travail dans les écoles proposer par l'académie de Nantes.

06	Relamping salle de sports
-----------	----------------------------------

Guy BLANCHARD rappelle que des travaux d'éclairage sont prévus dans la salle de sports.
Afin de réduire la consommation d'énergie, il est proposé d'installer un système d'éclairage LED.

Il présente les 2 devis :

La Ste EIFFAGE, sans le changement des blocs d'ambiances : HT : 34 175'80€ (TTC : 41 010,96€)

La variante & options avec rail continu LED et 10 blocs d'ambiances est à HT : 30 362,10€ * (TTC : 36 444,52€)

La Ste VFE, 20 blocs d'éclairage LED & 16 blocs d'ambiance LED : HT : 21 779,92€ (TTC : 26 135,90€)

Après vérifications, Guillaume MARET a apporté une réponse positive sur l'étude de la Société VFE avec un dossier complet et raisonnable qui correspond à l'attente sur l'éclairage LED de la salle de sport.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la proposition financière de la Société VFE pour 26 135, 90€ TTC

07	Tarifs Location Grande Salle 2018
-----------	--

Isabelle COUTEAU présente la proposition du Comité Consultatif Association, Sports, Jeunesse, de tarifs, pour la location de la Grande Salle pour 2018. :

Elle explique qu'il n'y a pas de grandes modifications de tarifs puisque cette salle est louée pour la dernière année et que les prix seront complètement revus après la réhabilitation du Pampre d'Or.

	Habitants de la commune				Habitants hors de la commune				Caution	Caution Ménage
	du 1 ^{er} /04 au 30/09		01/10 au 31/03		du 1 ^{er} /04 au 30/09		01/10 au 31/03			
	journée	Week-end	Journée	Week-end	journée	Week-end	journée	Week-end		
Grande Salle										
Fête familiale	215 €	325 €	240 €	360 €	250 €	375 €	275 €	415 €	150 €	50 €
Vin d'honneur	175 €	265 €	195 €	290 €	200 €	300 €	220 €	330 €		
Réunion de travail	215 €	323 €	240 €	360 €	250 €	375 €	275 €	415 €		
Sépulture	100 €								150 €	50 €

Association communale : 30 €/soirée à but lucratif

Suite aux observations il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs sans le tarif sépulture. Le conseil municipal après délibération, décide pour un premier vote et à la majorité (abstention de Philippe CHENEAU), de suivre les tarifs de location de la Grande Salle proposés par le ComCo ASJ excepté le tarif sépulture pour l'année 2018.

Dans un 2^{ème} vote, après délibération, le tarif sépulture à 100€ n'obtient pas la majorité par le conseil municipal
6 voix Pour : Stéphane ENTEME, Michel DELHOMMEAU, Pascal LAURENT, Isabelle COUTEAU, Benoît COUTEAU,

11 voix contre : Philippe CHENEAU, Guy BLANCHARD, Albert MECHINEAU, Pascal BOUTON, Laurence BLANCHARD, Céline GRUAU, Sophie RICHARD, Marie-Jeanne CAILLE x2, Marie-Thérèse LAINE, Blandine PERTHUY, Françoise MENARD

Puis dans un 3^{ème} vote, le conseil municipal après délibération, accepte à la majorité, de mettre un tarif sépulture à 75€ :

11 voix Pour : Philippe CHENEAU, Guy BLANCHARD, Albert MECHINEAU, Pascal BOUTON, Laurence BLANCHARD, Sophie RICHARD, Marie-Jeanne CAILLE x2, Marie-Thérèse LAINE, Michel DELHOMMEAU, Pascal LAURENT.

5 voix contre : Blandine PERTHUY, Benoît COUTEAU, Stéphane ENTEME, Françoise MENARD, Isabelle COUTEAU,

1 abstention : Céline GRUAU

08	Modification statutaire Communauté d'Agglo
-----------	---

Résultat du vote erroné, délibération remis au vote du Conseil municipal du 15 mars 2018

09	Enquête publique Coursay
-----------	---------------------------------

Pascal BOUTON informe que l'enquête publique pour le projet de déclassement d'une portion du domaine public au village de Coursay en vue de le céder aux propriétaires de la parcelle AY 677, situés à proximité, s'est déroulée du 13 novembre au 13 décembre 2017.



Pascal BOUTON explique que la commissaire enquêtrice, suite aux remarques des riverains, n'est pas favorable au projet pour les raisons suivantes :

- Restriction de la capacité de stationnement déjà limité dans le village,
- Suppression d'une zone de refuge pour les piétons,
- Accès supprimé pour le bâtiment à Mr CHEREAU Benoît
- Présence d'un puit avec servitude pour les habitants

Elle propose que, seule une bande de terrain le long de la maison soit déclassée.

Suite aux observations de la commissaire enquêtrice, le ComCo UCA n'est pas favorable au projet.

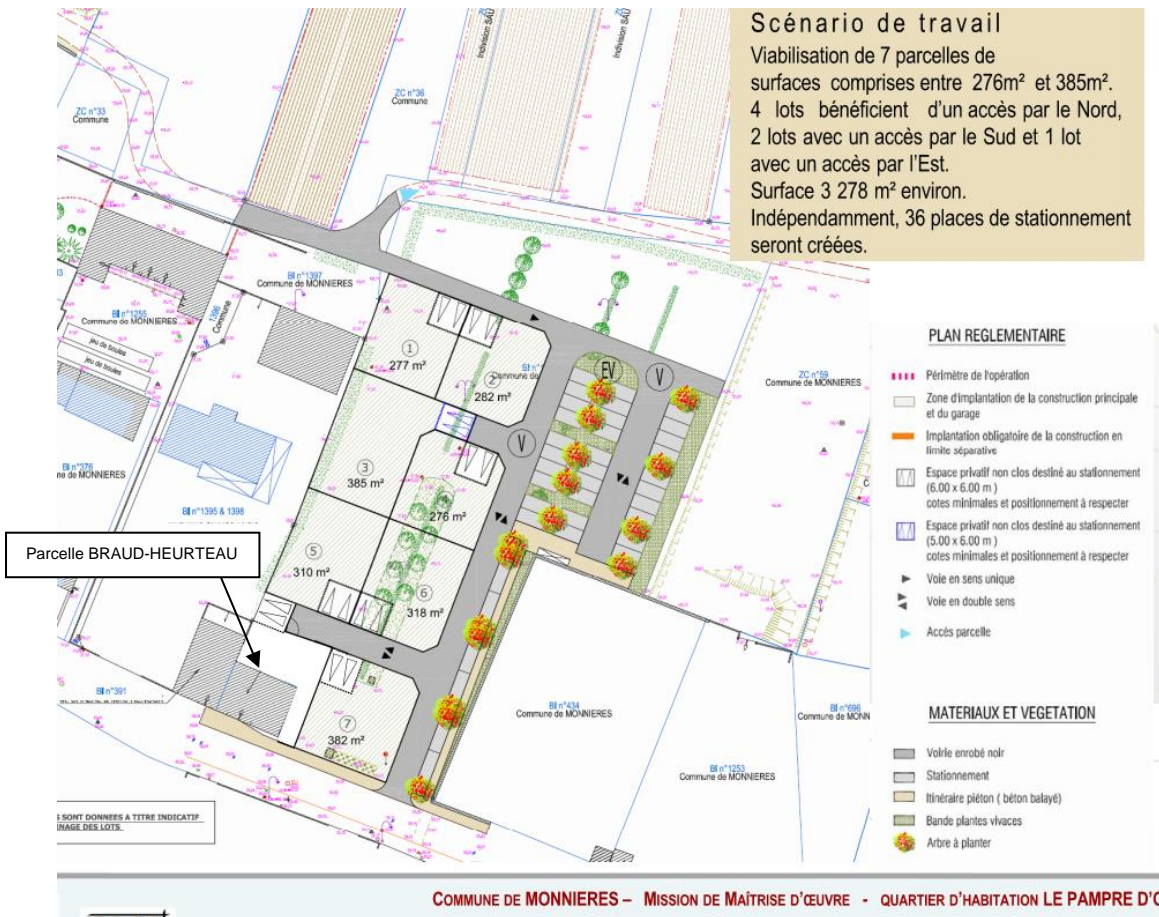
Le conseil municipal, après délibération, et à la majorité, donne un avis défavorable au projet de déclassement du domaine public au village de Courmayeur en vue de le céder aux propriétaires de la parcelle AY 677
 Abstention de Benoît COUTEAU car ce refus n'est pour lui pas logique avec le permis de construire accordé.

10	Achat HEURTEAU-BRAUD futur Lotissement Pampre d'Or
-----------	---

Pascal BOUTON présente le souhait des conjoints HEURTEAU-BRAUD d'acheter une bande de terrain autour de leur bâtiment situé près du futur lotissement du Pampre d'Or. C'est actuellement un bâtiment viticole mais il deviendra, à l'avenir, une maison d'habitation.

Scénario de travail

Viabilisation de 7 parcelles de surfaces comprises entre 276m² et 385m².
4 lots bénéficient d'un accès par le Nord,
2 lots avec un accès par le Sud et 1 lot avec un accès par l'Est.
Surface 3 278 m² environ.
Indépendamment, 36 places de stationnement seront créées.



Le conseil municipal, après délibération à la majorité, (abstention de Blandine PERTHUY) accepte de céder une bande de terrain du lotissement du Pampre d'Or aux consorts HEURTEAU-BRAUD au prix de vente des terrains du Lotissement. Ce prix n'est pas encore fixé.

11	Questions diverses
----	--------------------

Mr le Maire annonce qu'au prochain conseil municipal du 15 février 18, le sujet de l'aménagement du futur centre bourg sera à l'ordre du jour (rappel de la consultation auprès des habitants de février 2016, devenir de l'ancienne Poste...)

Il informe que la Commune est propriétaire d'une partie de la maison BROCHARD derrière l'Eglise, que les devis de sa démolition ainsi que de l'ancien SPAR sont en cours

Fin de séance à 23h10